UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

CCITT

COMITÉ CONSULTATIF
INTERNATIONAL
TÉLÉGRAPHIQUE ET TÉLÉPHONIQUE

Q.708

(11/1988)

SÉRIE Q: COMMUTATION ET SIGNALISATION

Spécifications du Système de signalisation N° 7 – Sous-Système Transport de Messages (SSTM)

PLAN DE MUMÉROTAGE DES POINTS SÉMAPHORES INTERNATIONAUX

Réédition de la Recommandation du CCITT Q.708 publiée dans le Livre Bleu, Fascicule VI.7 (1988)

NOTES

1 La Recommandation Q.708 du CCITT a été publiée dans le fascicule VI.7 du Livre Bleu. Ce fichier est un extrait du Livre Bleu. La présentation peut en être légèrement différente, mais le contenu est identique à celui du Livre Bleu et les conditions en matière de droits d'auteur restent inchangées (voir plus loin).

2 Dans la présente Recommandation, le terme «Administration» désigne indifféremment une administration de télécommunication ou une exploitation reconnue.

© UIT 1988, 2008

Tous droits réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite, par quelque procédé que ce soit, sans l'accord écrit préalable de l'UIT.

Recommandation Q.708

PLAN DE NUMÉROTAGE DES POINTS SÉMAPHORES INTERNATIONAUX

1 Introduction

La présente Recommandation décrit le plan de numérotage des points sémaphores internationaux pour les réseaux qui utilisent le système de signalisation nº 7. Les aspects techniques des réseaux sémaphores sont spécifiés dans la Recommandation Q.705.

La structure du réseau sémaphore mondial comprend deux niveaux indépendants sur le plan fonctionnel, à savoir le niveau national et le niveau international. Cette structure permet de répartir clairement les responsabilités en matière de gestion du réseau sémaphore et garantit l'indépendance des plans de numérotage des points sémaphores du réseau international et des différents réseaux nationaux les uns par rapport aux autres.

Par ailleurs, il a été noté que le code de point est appelé à être traité dans le Sous-système Transport de Messages de chaque point sémaphore ou point de transfert sémaphore, si bien qu'il n'y a aucun rapport direct avec le numérotage téléphonique, de données ou du RNIS.

2 Numérotage des points sémaphores internationaux

2.1 Un code binaire à 14 bits sert à identifier les points sémaphores.

2.2 Un code de point sémaphore international (CPSI) doit être attribué à chaque point sémaphore appartenant au réseau sémaphore international. Dans certains environnements de réseau, un noeud physique de réseau peut tenir lieu de plusieurs points sémaphores, et peut donc se voir attribuer plusieurs codes de points sémaphores.

2.3 Tous les codes de points sémaphores internationaux (CPSI) doivent être composés de trois sous-champs d'identification (voir la figure 1/Q.708). Le sous-champ de 3 bits (NML) doit identifier une zone géographique mondiale. Le sous-champ de 8 bits (K-D) doit identifier une zone géographique ou un réseau d'une zone géographique mondiale déterminée. Le sous-champ de 3 bits (CBA) doit identifier un point sémaphore dans une zone géographique ou un réseau déterminé. La combinaison du premier et du second sous-champ peut être considérée comme un code de zone/réseau sémaphore (CZRS).

2.4 A chaque pays (ou zone géographique) doit être attribué au minimum un code de zone/réseau sémaphore (CZRS).

2.5 Deux valeurs de l'identification de zone géographique mondiale, à savoir les codes 0 et 1, sont réservées pour attribution future.

2.6 Le système de codes de points sémaphores internationaux (CPSI) permet de disposer de $6 \times 256 \times 8 = 12\,288$ CPSI.

2.7 Si un pays (ou une zone géographique) a besoin de plus de 8 points sémaphores internationaux, des codes supplémentaires de zone/réseau sémaphore (CZRS) lui sont attribués.

2.8 Des listes de codes de zone/réseau sémaphore (CZRS) à utiliser pour l'élaboration de codes de points sémaphores internationaux (CPSI) figurent dans l'annexe A à la présente Recommandation. Elles indiquent les CZRS attribués à chaque zone géographique qui dispose déjà d'autres attributions de code dans les réseaux publics de télécommunications existants. Les codes qui ne figurent pas sur ces listes sont des codes en réserve.

2.9 L'attribution de codes de zone/réseau sémaphore (CZRS) doit être régie par le CCITT. L'attribution d'identifications de points sémaphores dans le sous-champ (CBA) sera faite par chaque pays (ou zone géographique) qui en avisera le Secrétariat du CCITT.

2.10 Les pays Membres de l'Union internationale des télécommunications qui ne figurent pas dans l'annexe A et qui désirent participer au réseau sémaphore international ou les Membres qui désirent un ou plusieurs CZRS supplémentaires doivent demander au Directeur du CCITT l'attribution d'un CZRS disponible. Dans leur demande, ils peuvent indiquer le CZRS disponible qu'ils préfèrent.

2.11 Le Directeur du CCITT veillera à ce que

– d'une manière générale, les attributions soient faites une à une et de manière contiguë pour une zone géographique donnée, ou un réseau sémaphore donné (les désignations géographiques, ou des noms réseau, peuvent figurer dans la liste);

– les besoins de chaque pays Membre de l'Union internationale des télécommunications concernant un nouveau CZRS doivent être satisfaits dans tous les cas. S'il n'y a plus de codes contigus supplémentaires disponibles, une nouvelle séquence de codes contigus doit être ouverte pour le pays concerné. Pour établir cette nouvelle séquence de codes, on commencera par les derniers codes de réserve placés à la fin des listes de l'*annexe A;* on choisira ensuite les codes situés à la fin des séquences existantes quand il apparaîtra que l'on n'aura probablement pas besoin des codes de réserve pour les groupes de codes adjacents;

– les attributions de codes qui figurent dans l'annexe A mais qui s'avèrent désormais inutiles, du fait que les réseaux en question sont atteints avec d'autres CZRS, seront supprimées de l'annexe.

2.12 Les attributions de CZRS par le Directeur du CCITT ainsi que les attributions d'identification de point sémaphore faites par les divers pays seront publiées dans le Bulletin d'exploitation de l'UIT. Les CPSI devront être représentés sous forme décimale dans chaque sous-champ, c'est-à-dire sous la forme Z-UUU-V où Z, UUU et V correspondent aux bits NML, K-D et CBA, respectivement.

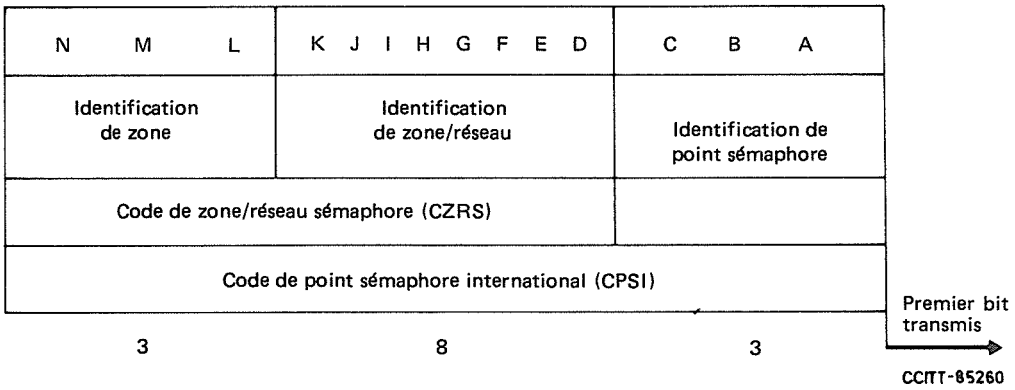

FIGURE 1/Q.708

Format du code de point sémaphore international (CPSI)

ANNEXE A

(à la Recommandation Q.708)

Listes des codes de zone/réseau sémaphore (CZRS)

Remarque – Ces listes donnent une représentation décimale, c'est-à-dire du type Z-UUU, où Z est l'identification de zone et UUU l'identification de zone/réseau.

Zone 2

Code	*Zone géographique ou réseau sémaphore*
2-004	Grèce
2-008	Pays-Bas (Royaume des)
2-012	Belgique
2-016 à 2-023	France
2-024	Monaco
2-028	Espagne
2-032	Hongroise (République populaire)
2-036	République démocratique allemande
2-040	Yougoslavie (République socialiste fédérative de)
2-044 à 2-046	Italie
2-052	Roumanie (République socialiste de)
2-056	Suisse (Confédération)
2-060	Tchécoslovaque (République socialiste)
2-064	Autriche
2-068	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (British Telecom)
2-072	Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord (Mercury Telecommunications Limited)
2-076	Danemark
2-080 et 2-081	Suède
2-084	Norvège
2-088	Finlande
2-100	Union des républiques socialistes soviétiques
2-120	Pologne (République populaire de)
2-124 à 2-131	Allemagne (République fédérale d')
2-132	Gibraltar
2-136	Portugal
2-140	Luxembourg
2-144	Irlande
2-148	Islande
2-152	Albanie (République populaire socialiste d')
2-156	Malte (République de)
2-160	Chypre (République de)
2-168	Bulgarie (République populaire de)
2-172	Turquie

Zone 2, nombre de codes en réserve: 224.

Zone 3

Code	*Zone géographique ou réseau sémaphore*
3-004	Canada
3-016	Saint-Pierre et Miquelon (Département français de)
3-020 à 3-059	Etats-Unis d'Amérique
3-060	Porto Rico
3-064	Vierges (Iles) (Etats-Unis)
3-068, 3-069 et 3-070	Mexique
3-076	Jamaïque
3-080	Antilles françaises
3-084	Barbade
3-088	Antigua-et-Barbuda
3-092	Cayman (Iles)
3-096	Vierges britanniques (Iles)
3-100	Bermudes
3-104	Grenade
3-108	Montserrat
3-112	Saint-Kitts-et-Nevis
3-116	Sainte Lucie
3-120	Saint Vincent et Grenadines
3-124	Antilles néerlandaises
3-128	Bahamas (Commonwealth des)
3-132	Dominique (Commonwealth de la)
3-136	Cuba
3-140	Dominicaine (République)
3-144	Haïti (République d')
3-148	Trinité et Tobago
3-152	Turques et Caïques (Iles)
3-156	Guadeloupe
3-160	Martinique

Zone 3, nombre de codes en réserve: 228.

Zone 4

Code	*Zone géographique ou réseau sémaphore*
4-008	Inde (République de l')
4-020	Pakistan (République islamique du)
4-024	Afghanistan (République d')
4-026	Sri Lanka (République socialiste démocratique de)
4-028	Birmanie (République socialiste de l'Union de)
4-030	Liban
4-032	Jordanie (Royaume hachémite de)
4-034	République arabe syrienne
4-036	Iraq (République d')
4-038	Koweït (Etat du)
4-040	Arabie saoudite (Royaume d')
4-042	Yémen (République arabe du)
4-044	Oman (Sultanat d')
4-046	Yémen (République démocratique populaire du)
4-048	Emirats arabes unis
4-050	Israël (Etat d')
4-052	Bahreïn (Etat de)
4-054	Qatar (Etat du)

Zone 4 *(suite)*

Code	*Zone géographique ou réseau sémaphore*
4-056	Mongolie (République populaire de)
4-058	Népal
4-060	Emirats arabes unis (Abu Dhabi)
4-062	Emirats arabes unis (Dubai)
4-064	Iran (République islamique d')
4-080	Japon
4-100	Corée (République de)
4-104	Viet Nam (République socialiste du)
4-108	Hong Kong
4-110	Macau
4-112	Kampuchea démocratique
4-114	Lao (République démocratique populaire)
4-120	Chine (République populaire de)
4-135	République populaire démocratique de Corée
4-140	Bangladesh (République populaire du)
4-144	Maldives (République des)

_____

Zone 4, nombre de codes en réserve: 223.

Zone 5

Code	*Zone géographique ou réseau sémaphore*
5-004	Malaisie
5-010	Australie
5-020	Indonésie (République d')
5-030	Philippines (République des)
5-040	Thaïlande
5-050	Singapour (République de)
5-056	Brunéi Darussalam (Negara)
5-060	Nouvelle-Zélande
5-070	Guam
5-072	Nauru (République de)
5-074	Papouasie-Nouvelle-Guinée
5-078	Tonga (Royaume des)
5-080	Salomon (Iles)
5-082	Vanuatu (République de)
5-084	Fidji (République de)
5-086	Wallis et Futuna (Iles)
5-088	Samoa américain
5-090	Nives (Iles)
5-092	Nouvelle-Calédonie et Dépendances
5-094	Polynésie française
5-096	Cook (Iles)
5-098	Samoa Occidental (Etat indépendant du)
5-100	Kiribati (République de)
5-102	Tuvalu

_____

Zone 5, nombre de codes en réserve: 232.

Zone 6

Code	*Zone géographique ou réseau sémaphore*
6-004	Egypte (République arabe d')
6-006	Algérie (République algérienne démocratique et populaire)
6-008	Maroc (Royaume du)
6-010	Tunisie
6-012	Libye (Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste)
6-014	Gambie (République de)
6-016	Sénégal (République du)
6-018	Mauritanie (République islamique de)
6-020	Mali (République du)
6-022	Guinée (République de)
6-024	Côte d'Ivoire (République de)
6-026	Burkina Faso
6-028	Niger (République du)
6-030	Togolaise (République)
6-032	Bénin (République populaire du)
6-034	Maurice
6-036	Libéria (République du)
6-038	Sierra Leone
6-040	Ghana
6-042	Nigeria (République fédérale du)
6-044	Tchad (République du)
6-046	Centrafricaine (République)
6-048	Cameroun (République du)
6-050	Cap-Vert (République du)
6-052	Sao Tomé-et-Principe (République démocratique de)
6-054	Guinée équatoriale (République de)
6-056	Gabonaise (République)
6-058	Congo (République populaire du)
6-060	Zaïre (République du)
6-062	Angola (République populaire d')
6-064	Guinée-Bissau (République de)
6-066	Seychelles (République des)
6-068	Soudan (République du)
6-070	Rwandaise (République)
6-072	Ethiopie (République démocratique populaire d')
6-074	Somalie (République démocratique)
6-076	Djibouti (République de)
6-078	Kenya (République du)
6-080	Tanzanie (République Unie de)
6-082	Ouganda (République de l')
6-084	Burundi (République du)
6-086	Mozambique (République populaire du)
6-090	Zambie (République de)
6-092	Madagascar (République démocratique de)
6-094	Réunion (Département français de la)
6-096	Zimbabwe (République du)
6-098	Namibie
6-100	Malawi
6-102	Lesotho (Royaume du)
6-104	Botswana (République du)
6-106	Swaziland (Royaume du)
6-108	Comores (République fédérale islamique des)
6-110	Sudafricaine (République)

Zone 6, nombre de codes en réserve: 203.

Zone 7

Code	*Zone géographique ou réseau sémaphore*
7-004	Belize
7-008	Guatemala (République du)
7-012	El Salvador (République d')
7-016	Honduras (République du)
7-020	Nicaragua
7-024	Costa Rica
7-028	Panama (République du)
7-032	Pérou
7-044	Argentine (République)
7-048	Brésil (République fédérative du)
7-060	Chili
7-064	Colombie (République de)
7-068	Venezuela (République du)
7-072	Bolivie (République de)
7-076	Guyana
7-080	Equateur
7-084	Guyane (Département français de la)
7-088	Paraguay (République du)
7-092	Suriname (République du)
7-096	Uruguay (République orientale de l')

_____

Zone 6, nombre de codes en réserve: 203.

SÉRIES DES RECOMMANDATIONS UIT-T

Série A	Organisation du travail de l'UIT-T
Série B	Moyens d'expression: définitions, symboles, classification
Série C	Statistiques générales des télécommunications
Série D	Principes généraux de tarification
Série E	Exploitation générale du réseau, service téléphonique, exploitation des services et facteurs humains
Série F	Services de télécommunication non téléphoniques
Série G	Systèmes et supports de transmission, systèmes et réseaux numériques
Série H	Systèmes audiovisuels et multimédias
Série I	Réseau numérique à intégration de services
Série J	Transmission des signaux radiophoniques, télévisuels et autres signaux multimédias
Série K	Protection contre les perturbations
Série L	Construction, installation et protection des câbles et autres éléments des installations extérieures
Série M	RGT et maintenance des réseaux: systèmes de transmission, de télégraphie, de télécopie, circuits téléphoniques et circuits loués internationaux
Série N	Maintenance: circuits internationaux de transmission radiophonique et télévisuelle
Série O	Spécifications des appareils de mesure
Série P	Qualité de transmission téléphonique, installations téléphoniques et réseaux locaux
Série Q	**Commutation et signalisation**
Série R	Transmission télégraphique
Série S	Equipements terminaux de télégraphie
Série T	Terminaux des services télématiques
Série U	Commutation télégraphique
Série V	Communications de données sur le réseau téléphonique
Série X	Réseaux de données et communication entre systèmes ouverts
Série Y	Infrastructure mondiale de l'information et protocole Internet
Série Z	Langages et aspects informatiques généraux des systèmes de télécommunication

Imprimé en Suisse

Genève, 2008